

Affichage : le 28/05/2019

<p>COMMISSION DES JEUNES SECTION FER REUNION TELEPHONIQUE DU 27/05/2019</p>
--

Présents : MM C.FOURNIER, P.LAVIGNON, D. DESFACHELLES, D.DENIS, J.WIMEZ

Journée du 08/05/2019

Coupe Défisports U17-57768.1 MONTREUIL/MARQUISE. Réserves de Marquise sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de Montreuil pour le motif suivant : des joueurs du club de Montreuil sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Appuyées, confirmées, mais non recevables car la participation d'un joueur dans sa catégorie d'âge supérieure ne peut avoir pour effet de lui interdire ou de limiter sa participation dans une catégorie d'âge si ce n'est le délai à respecter de deux jours consécutifs et reste soumis aux obligations de sa catégorie d'âge à laquelle il appartient (article 126 alinéa 2). Homologué : MONTREUIL 2 – MARQUISE 0. Droits remboursés à Marquise.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : C.FOURNIER